



Scolarité > 10 mois  
Rentrée > septembre  
Diplôme > juillet  
Congés > 3 semaines  
Temps de travail > 35h/sem  
Horaires > Hospitaliers

# DEVENEZ AIDE - SOIGNANT

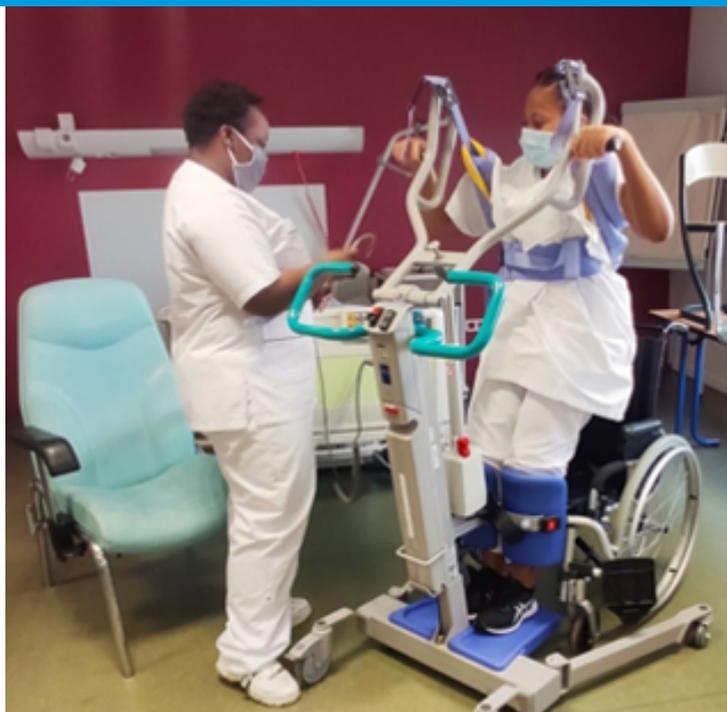
## Institut de Formation d'Aides-Soignants

45 rue Cognacq Jay  
51092 REIMS CEDEX



03.26.78.74.95  
ecole.as@chu-reims.fr

[www.chu-reims.fr](http://www.chu-reims.fr)





**L'aide-soignant(e) exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier(ère). Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.**

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant(e) participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

L'aide-soignant(e) peut exercer en établissement de santé privé ou public, en soins à domicile, dans les lieux de vie pour personnes âgées et/ou handicapées...

### **THEORIE : 8 modules**

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation, communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmissions des informations
- Organisation du travail

### **6 STAGES**

organisés par l'IFAS (dans la marne ou les départements limitrophes)

- Médecine
- Chirurgie
- Personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle

## **LES CONDITIONS D'ADMISSION**

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien. Compte tenu du contexte sanitaire, l'épreuve orale est supprimée. Pour tous les candidats en 2021, la sélection se fait uniquement sur la base de l'étude de dossier du candidat par un jury composé de deux professionnels. Cette étude est destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

Si leur dossier est retenu, les personnes titulaires de certains diplômes (baccalauréat professionnel ASP, SAPAT, DEAP, DEAVS, DEA, DEAES, MCAD, AMP-AVF) peuvent bénéficier d'une dispense de formation et suivent un cursus partiel.